

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 52, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
52 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 20 février.

CHRONIQUE MINISTÉRIELLE.

Le journal qui est le plus directement au service du ministère, et qui, sans jamais se permettre de réflexions qui lui soient propres, se borne à enregistrer les oracles officiels, le *Journal de Paris*, contient les trois lignes suivantes :

« La nouvelle donnée ce matin par le *Journal des Débats* de la formation d'un nouveau ministère est inexacte. »
« Le *Journal des Débats* a été mal informé. »
« Toutefois le *Journal des Débats* ne se tient pas pour battu ; le temps, dit-il, ne tardera pas à nous apprendre lequel a été le plus mal informé du *Journal de Paris* ou du *Journal des Débats*. »

Les feuilles du tiers-parti regardent la publication faite par la feuille doctrinaire comme une trahison, comme une intrigue. Le *Constitutionnel* est beau de colère : « Nous avons la certitude, dit-il, qu'au moment où le *Journal des Débats* imprimait les noms des futurs ministres, la combinaison qu'il indique n'était nullement arrêtée. Nous ne croyons pas être démentis en affirmant que MM. Passy et Sauzet, depuis leur dernière entrevue avec le roi, n'ont reçu de lui que ce soit la proposition de faire partie du cabinet reconstitué ; il est également faux que ces deux députés aient été reçus par le roi. »

Les journaux du tiers-parti, tout en niant le nouveau ministère, ne disent rien de bien positif contre son existence probable ; au contraire toutes les nouvelles qu'ils publient tendent à faire croire qu'il est définitivement constitué. La séparation de M. Thiers d'avec ses collègues est avouée de tout le monde. M. Thiers est décidé à rentrer au pouvoir sans les doctrinaires ; et les journaux du tiers-parti soutiennent maintenant que c'est contre M. Thiers que sont dirigées les intrigues du journal des Débats.

C'est un mauvais argument contre l'existence d'un nouveau ministère que celui qu'on tire de l'ignorance où sont encore MM. Sauzet et Passy de leur nomination. Est-ce que ces messieurs ne sont pas à la disposition du roi ? Est-ce qu'ils ne sont pas décidés à se bien conduire ? Ils seront ministres si le roi le veut et avec les collègues qu'il leur donnera ; on n'a plus besoin de les consulter là-dessus.

MM. Sauzet et Passy sont bien les véritables représentants de la majorité des députés dans cette affaire ; on les traite absolument aussi cavalièrement qu'on traite la chambre ; et ils sont tout aussi obstinément dévoués qu'elle peut l'être.

Ce qui a arrêté la publication officielle de la liste du nouveau ministère, ce sont peut-être les révélations de Pepin : on nous écrit de Paris, qu'elles ont été assez graves pour nécessiter la réunion d'un conseil des ministres dans la matinée de jeudi, 18. Des aides-de-camp du roi, dit notre correspondant, ont été en toute hâte expédiés aux divers membres du cabinet encore existant ; au sortir de la séance, un ministre à qui l'on demandait si l'exécution des condamnés aurait lieu le lendemain, a répondu : « Ah ! bien oui ! pas de huit jours peut-être. »

Il est probable qu'on aura promis à Pepin une commutation de peine s'il fait des révélations importantes ; et il serait assez naturel que cet homme cherchât encore à retarder par des promesses l'instant fatal de son supplice.

Voici maintenant les nouvelles que nous trouvons dans les journaux de Paris :

— Les réunions nombreuses de députés à la salle des conférences ont recommencé. La liste du nouveau ministère, publiée par le *Journal des Débats*, y était le principal objet des conversations. Dans l'opinion la plus générale, les choses ne seraient pas aussi avancées que paraît le croire ce journal. M. Sauzet, d'ailleurs, a dû contribuer à entretenir le doute, en déclarant à un certain nombre de députés « qu'il n'avait reçu aucune communication à cet égard. » Il est vrai que M. Sauzet, dans ses scrupules respectueux, regarde comme un devoir respectueux de ne jamais répéter un mot des conversations qu'il a avec le roi ; et le bulletin de la cour annonce qu'il a été reçu hier par S. M.

Du reste, le ministère du *Journal des Débats* n'était pas très-bien vu à la chambre. On se demandait quels étaient les titres de M. de Montebello à un

portefeuille, et l'on pensait que son entrée dans le conseil ne pouvait avoir pour but que de réparer en partie pour la doctrine l'échec que lui fait éprouver la sortie de MM. de Broglie et Guizot. M. de Montebello a été initié à la politique sur les genoux de MM. Decazes et de Broglie ; il est l'élève de M. Cousin. Les soins réunis de ces messieurs en ont fait le membre le plus aristocrate, peut-être, de toute la chambre des pairs.

(Messager.)

— MM. Thiers et Duchâtel étaient hier, mardi gras, à pied et sans le moindre déguisement, au milieu de la foule qui garnissait les boulevards. Ces deux ministres ou ex-ministres, se sont arrêtés à l'hôtel des affaires étrangères et en ont visité les appartemens.

(Temps.)

— Rien n'est fait encore : le seulet qui ait crédit, c'est le parti pris par M. Thiers de se séparer des doctrinaires et de demeurer au pouvoir sans eux. Dans les conversations de la salle des conférences, on disait que le ministre de l'intérieur avait tenté de vains efforts pour engager M. Duchâtel à conserver un portefeuille dans la combinaison nouvelle, mais on ne disait pas qu'il eût fait les mêmes démarches auprès de M. Guizot.

(Constitutionnel.)

— On lit dans le *Temps* du 18 :

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Guizot, s'est réunie aujourd'hui. Toutes les questions élevées dans les séances précédentes sur la justice, l'utilité et l'opportunité de la conversion de la rente, ont été résolues à la majorité de huit voix contre une, dans le sens des votes de la chambre. Privée de documents qui n'ont pu, faute de quelqu'un pour en ordonner l'envoi, être obtenus du ministère des finances, la commission s'est ajournée jusqu'au moment où un cabinet sera constitué. Elle a compris que pour aller plus loin, il lui était nécessaire de se trouver en présence d'un ministre dont les vues fussent en harmonie avec celles de la chambre, et que les préparatifs du remboursement voulaient être concertés avec quelqu'un qui pût se croire appelé à l'effectuer.

— Le *Moniteur du Commerce* qui avait donné la même liste que le *Journal des Débats*, dit que M. Thiers a hésité à se charger de la présidence du conseil, et que M. de Talleyrand, pour faciliter la combinaison projetée pourrait bien se charger de la présidence sans portefeuille.

— On donnait aujourd'hui l'assurance positive que la démission de M. Guizot sera acceptée. Il paraît que le roi se serait plaint amèrement de la police ; il aurait dit de la manière la plus formelle à un noble pair, en le pressant d'accepter le ministère de l'intérieur : « La police est on ne peut pas plus mal faite, il me faut là un homme sur lequel je puisse compter : » si, depuis un an, je n'ai pas été assassiné dix fois, je ne le dois qu'à mon bonheur et non au zèle de la police. »

(Le Temps.)

— Depuis deux jours on était informé que le roi ayant convoqué lundi ses ministres démissionnaires, leur avait demandé s'ils étaient à même de lui présenter le cadre d'un cabinet nouveau. A cela M. Persil s'était empressé de répondre que le cabinet actuel avait cédé à un mouvement trop prompt de susceptibilité, mais qu'il était évident que les ministres n'avaient point perdu la majorité dans la chambre, et que rien ne s'opposait à ce qu'ils rentrassent tous dans le conseil.

M. Guizot avait exprimé une opinion toute différente. Il ne se dissimulait pas la difficulté, l'impossibilité peut-être de réunir maintenant les éléments d'une majorité constante ; que dans un tel état de choses, il n'y avait plus à choisir qu'entre la dissolution de la chambre et la retraite du cabinet ; que les circonstances indiquaient cette seconde mesure comme bien préférable à la première ; enfin il ajouta que lui et ses amis tenaient à la résolution qu'ils avaient manifestée, laissant du reste leurs autres collègues libres de tous les engagements qu'ils avaient pu prendre.

M. Thiers avait compris que cette dernière insinuation s'adressait à lui, et il avait pris la parole à son tour pour établir qu'il ne se croyait point lié en effet par des rapports antérieurs, que des exigences de la chambre avaient modifiés ; et que, tout en regrettant de se séparer d'hommes dont il honorait le talent et le caractère, il croyait que le moment était venu de mettre son dévouement tout entier au service du roi.

On sent bien que nous ne pouvons pas rapporter textuellement les paroles qui ont été dites, mais nous ne croyons pas nous écarter du sens qu'elles avaient. Après cela, qui n'aurait cru que M. Thiers était chargé de former une nouvelle administration ? Ajoutons que son goût bien connu pour la présidence et surtout pour les affaires étrangères, que ses entrevues fréquentes avec M. de Montalivet, et beaucoup d'autres indices, rendaient fort probable son élévation nouvelle, et l'entrée dans le cabinet de MM. Montalivet, Sauzet et Passy.

(Courrier Français.)

Voici quelques détails que nous recevons de Paris, sur l'état moral de Fieschi, Pepin et Morey :

Le sort des trois condamnés est toujours le même ; l'exécution n'a pas eu lieu, comme le prétendaient quelques journaux. Nous ne pouvons encore préciser le jour où ce grand acte sera accompli. Fieschi se plaint, et à juste titre selon nous, de la souffrance morale qu'on impose à lui et à ses complices, en retardant ainsi le moment de l'exécution.

Ce condamné, du reste, conserve la fermeté de caractère dont il a fait preuve. Cependant, s'il faut en croire une feuille à la rédaction de laquelle son directeur spiri-

tuel n'est pas étranger, Fieschi se livre de temps en temps à des mouvemens soudains de fureur ; il bondit d'un bout de sa chambre à l'autre, en poussant des exclamations qu'il n'est pas difficile de traduire. Il est bien constant que Fieschi attendait beaucoup de ses révélations qui, seules, ont pu mettre l'accusation sur la trace de ses complices ; il n'est pas moins avéré qu'on lui avait fait des promesses, au moins indirectes, pour l'encourager dans ses aveux. Le mot d'incertitude et de déception erre toujours sur ses lèvres dans les moments de fureur que nous signalons. Il trouve qu'on n'a pas assez fait pour lui, en rendant une ordonnance qui doit le débarrasser de l'attirail lugubre que portent les paricides en marchant à l'échafaud.

A part ces mouvemens d'exaspération qui se dissipent d'ordinaire en présence de sentimens religieux, Fieschi semble jouir d'un calme parfait. Il a chargé son confesseur de payer ses dettes lesquelles s'élevaient à 165 f. ; il se trouve encore redevable envers Pepin de la somme de 19 francs.

Fieschi a chargé M. Lavocat de la publication de sa vie et du compte-rendu de son procès. Cette œuvre doit être vendue au profit de Nina Lassave. Le condamné témoigne beaucoup d'inquiétude sur le sort à venir de cette femme et il la recommande à tous ceux qui viennent le visiter.

Fieschi a montré un vif contentement quand il s'est vu débarrassé de la camisole de force. Il parle toujours du courage dont il fera preuve en montant à l'échafaud.

Morey conserve la stoïcité qu'il a déployée jusqu'à ce jour. Pepin continue aussi à se montrer assez calme. Il a bien, à la vérité, fait mander M. Pasquier, mais il ne lui a fait que des aveux et pas de révélations. Aucune nouvelle personne n'a été compromise par lui, et son entretien avec M. le président n'a roulé que sur des faits à lui personnels.

La femme de ce condamné est allée au château pour implorer la grâce de son mari ; mais elle n'a pas été reçue par le roi. C'est un aide-de-camp, le général Bernard, qui a été chargé de la douloureuse mission de lui apprendre que la grâce de son mari, ainsi que celle de ses deux complices avait été rejetée.

Le seul acte de condescendance qui ait eu lieu concerne Fieschi ; une ordonnance a été rendue qui, comme nous vous l'avons dit plus haut, dispense Fieschi du voile noir des paricides et aussi de marcher nu-pieds à l'échafaud. Louis-Philippe, dans cet acte officiel, regrette que la mort des victimes de l'attentat du 28 juillet ne lui permette pas de faire une grâce plus complète.

BOURSE DE PARIS, DU 18 FÉVRIER.

Les nouvelles contradictoires données par les journaux du ci-devant ministère sur le dénouement de la crise gouvernementale, et le silence du *Moniteur* ont jeté les spéculateurs dans de grandes perplexités. Aussi les fonds ont-ils baissé, comparativement aux cours de clôture d'hier. Du reste, très-peu d'affaires et absence complète de nouvelles.

On nous prie d'insérer la réclamation suivante :

Les commissionnaires et fabricans de soieries et autres marchands, ayant oublié cette année les uns, faute de prendre connaissance de l'affiche, d'autres par absence ou par maladie, de faire échantillonner leurs poids et balances, les employés aux poids et mesures sont venus après 5 ou 6 jours de délai, saisir les poids de plusieurs d'entr'eux, et les ont condamnés à une amende. Le commerce en général se plaint des vexations de ces employés, indulgens pour les uns et usant trop de sévérité pour d'autres.

Le commerce espère que l'autorité veillera à ce que ces préposés cessent d'exercer de pareils abus.

Correspondance particulière du Censeur.

Paris, 18 février 1836.

L'établissement de caisses d'épargne est autorisé à Thiers (Puy-de-Dôme), et à Jonzac (Charente-Inférieure.)

UNE MINE DE CHARBON.

Fuyons rapidement ces plaines désastreuses qui semblent avoir été jetées entre la France et l'Allemagne, pour servir de champ de bataille à l'Europe. Poussons vivement nos chevaux vers la Meuse, dont les horizons étagés s'ouvrent tout-à-coup sous nos pieds comme les gradins d'un cirque immense, au faite duquel nous serions suspendus. Hâtons-nous ; descendons promptement le fleuve ; ne jetons pas les yeux sur les rochers qui embarrassent ses bords de leurs châteaux ruinés et de leurs citadelles récentes. La Meuse, c'est le Rhin de la Belgique. S'il y a à côté de vous, dans la voiture, quelque négociant de Maëstricht ou de Juliers, il vous assurera que la route de Namur à Liège est un avant-goût du trajet de Cologne à Mayence. Laissez-le dire, et arrêtez-vous à Liège avec nous.

M. L...., quand nous fûmes arrivés, nous donna le temps de nous débarrasser et de sauter à terre ; puis il nous fit monter sur une haute rampe d'escaliers pratiqués dans un terrassement, et nous conduisit à la hauteur du puits de la mine. Le soleil était encore assez élevé au-dessus de l'horizon, et nous pûmes découvrir les charmantes sinuosités que fait la Meuse en suivant le contour de ses collines qui entassent, les unes sur les autres, leurs petites cimes brisées et flexibles. La campagne était, aux environs, dominée par ces grandes tours de briques rouges, qui sont le foyer des usines, et qu'on voit dans les pays industriels.

La plate-forme où nous étions placés était bornée sur deux côtés par de petites constructions d'un seul étage très-bas, destinées aux besoins des mineurs. Un autre côté était occupé par un grand hangar sous lequel l'ouverture du puits était protégée. Ce qui nous frappa d'abord en cet endroit, c'est le silence profond qui y régnait ; nous ne pouvions concevoir que, dans

un lieu où se faisait tout le travail dont M. L.... nous avait déjà parlé, on n'entendit pas le moindre bruit. Deux mineurs, pâles et noirs, qui passèrent, ôtèrent lentement leurs chapeaux devant le maître, et s'ils ne lui parlèrent pas, il nous sembla que c'était moins par respect pour lui, que par une sorte de stupeur habituelle. Le sourire même avait l'air banni de ces figures impassibles et éteintes.

M. L.... nous fit entrer dans un cabanon, où une femme était assise devant un chaudron plein de soupe ; il demanda le contre-maitre, qui était heureusement hors de terre, et qui vint vite ; il le pria de nous conduire dans la mine. Le contre-maitre refusa positivement ; c'était un homme robuste, maigre, ayant une tête grave, deux grands yeux sous un front droit ; une nature sanguine, évidemment dominée et immobilisée par un effort continu. Il assura qu'il n'y avait plus assez de vapeur pour faire mouvoir long-temps le panier qui devait nous descendre dans la mine, et nous en ramener ; M. L.... lui dit en patois wallon, que nous venions de Paris, et que nous pourrions y parler de la mine. Là dessus le contre-maitre peucha la tête et dit : C'est bien ! il ajouta que M. L.... pouvait s'en aller, et qu'il répondait de nous sur sa tête. Il ne parut arriver à cette résolution que par un difficile sacrifice.

Aussitôt, la femme qui était là, nous déshabilla complètement. Nous ne gardâmes que nos bottes ; nous primes des pantalons de toile grise, une veste de toile grise immédiatement appliquée sur la peau, une cravate autour du cou, et sur la tête un chapeau de gros feutre battu, dont les bords étaient relevés en gondoles. On nous mit à la main la lampe du mineur, ce bienfait de la civilisation et de Humphry-Davy. Je n'ai jamais senti comme alors la sainteté de la science humaine. Ravir à la lumière son ardeur pour ne lui laisser que son éclat, changer un instrument de mort

en un outil de travail, dompter les forces les plus violentes de la nature, vaincre le feu, voilà pourtant ce que Davy a fait. Chaque jour, il y a des milliers d'hommes qui bénissent son génie, et qui pronoucent son nom avec l'accent de la reconnaissance !

Dans ce léger accoutrement, nous traversâmes la plate-forme, nous arrivâmes au bout du puits noir dont le fond ne se voyait pas, nous nous plaçâmes dans le panier avec le contre-maitre, et nous dîmes adieu à M. L.... et au soleil. Les cordes crièrent et se mirent en mouvement.

A mesure que nous descendions dans l'obscurité, la lueur de nos trois lampes devenait plus vive. C'est ainsi que dans la solitude, et loin du grand soleil du monde, la lumière de la conscience s'éclaircit et brille plus facilement. La clarté de ces trois lampes était douce, et nous y tenions les yeux fixés avec une heureuse tranquillité. A des profondeurs plus grandes, l'eau commença à dégoutter et à ruisseler des parois du puits ; les gondoles de nos chapeaux se remplissaient. Alors seulement nous levâmes la tête, et nous commençâmes à considérer combien nous étions affaiblis d'une manière ridicule. Nos quotibets et notre rire insolite surprirent le contre-maitre, et il paraissait fâché que nous abordassions son formidable empire avec de si folles dispositions. Cet homme sévère était préoccupé des graves devoirs de sa vie ; il était pris depuis long-temps de la superstition des sables divinités de la terre. Et nous autres, à quatre cents toises sous le sol, nous étions encore occupés de la grimace que nous faisons sous l'habit des pauvres travailleurs.

Quand nous eûmes touché le fond du puits, nous vîmes une route souterraine qui passait devant nous ; elle était unie et ferrée, pour que les chevaux y pussent traîner les chariots sans peine ; on y pouvait marcher

— Les journaux de Bordeaux et de la frontière, ne contiennent aucune nouvelle d'Espagne.

— On nous assure que M. Thiers a commencé son déménagement au ministère de l'intérieur; il a rendu au roi ses comptes des fonds secrets, et c'est maintenant M. Gasparin qui signe toute la correspondance administrative.

Décidément donc, M. Thiers ambitionne l'hôtel du boulevard des Capucines, déjà abandonné par M. de Broglie.

— Aujourd'hui, l'Académie a procédé à la nomination d'un membre, en remplacement de M. Lainé. Le nombre des votans était de 32; M. Dupaty a obtenu 18 voix, et M. Molé 14; en conséquence, M. Dupaty a été nommé membre de l'Académie, et M. Victor Hugo n'a pas obtenu une seule voix!

— A propos de M. Molé, nous avons sous les yeux un ouvrage de lui, écrit en 1806, et intitulé: *Essais de Morale et de Politique*. Jamais écrivain absolutiste n'a émis des principes plus rétrogrades que ceux du noble pair.

Voici un passage qui suffira pour donner une juste idée de la couleur politique répandue dans tout cet ouvrage:

« Je pense que la monarchie absolue est, même en théorie, le gouvernement qui mérite d'être préféré. Notre gouvernement naturel, conviendra donc éternellement, et, dans tous les siècles, les législateurs devront avoir pour objet de nous y ramener sans cesse. »

— M. Swift, anglais, est en guerre ouverte avec Mme Kelly, mère de sa femme; Mme Kelly a attiré sa fille chez elle et fait tous ses efforts pour la tenir éloignée de son mari. Celui-ci cependant est parvenu à la faire rentrer au domicile conjugal; mais M. Jollivet, avocat de la mère, assiége la maison du malheureux époux, lui redemande impérieusement sa femme, et arguant de sa qualité de député, le menace d'aller chercher la force armée, et voyant tous ses soins inutiles, finit par s'adresser au parquet de M. le procureur du roi. Un des substitués, trompé par les rapports de l'avocat-député, s'est transporté au domicile de M. Swift et lui a enlevé sa femme qu'il a transportée au couvent des dames St-Michel.

M. Jollivet doit être satisfait, car il vient d'atteindre l'apogée du ridicule.

Chronique.

L'indifférence est le caractère de notre temps. A mesure que la crise ministérielle se prolonge, le public y prend moins d'intérêt. Trois condamnations capitales n'ont aucunement refroidi les plaisirs du mardi-gras. Anarchie ministérielle et parlementaire d'un côté, guillotine béante de l'autre; ici tous les soucis, toutes les intrigues de l'ambition, là toute la joyeuse nonchalance de la frivolité et du vice. — Evidemment, nous vivons dans les jours mauvais, et cette époque de transition est grosse d'incalculables catastrophes. (Bon Sens.)

— On sait qu'au nombre des treize individus qui vont bientôt comparaître devant la cour d'assises de la Seine, comme accusés de complicité de complot contre la vie du roi, figure Victor Boireau, qui est en outre accusé d'avoir, en 1835, fait à Fieschi la proposition non agréée de participer à une résolution d'agir, concertée et arrêtée entre plusieurs personnes, dans le but de commettre un attentat contre la vie du roi. Or, quelques personnes en avaient conclu que la présence de Fieschi étant indispensable aux débats de ce nouveau procès, il faudrait par cela même surseoir à l'exécution de l'arrêt de mort prononcé par la cour des pairs. Il n'en sera rien cependant; et l'on se contentera, quant à l'accusation de proposition de complot non agréée, des déclarations faites par Fieschi dans ses nombreux interrogatoires. Au surplus, la peine du délit de proposition non agréée de complot étant un simple emprisonnement d'un à cinq ans, on comprend que cette accusation toute personnelle à Boireau, se trouve aujourd'hui sans objet en présence des vingt années de détention auxquelles la cour des pairs vient de condamner ce jeune accusé. (Idem.)

— Un journal dit que ce n'est pas de l'initiale du nom de Fieschi, mais de la lettre R, initiale du mot *regicide*, que la fille Nina marquait des mouchoirs dans une de ses dernières entrevues avec Fieschi.

— C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que M. Lavocat avait demandé la grâce de Fieschi. (Journal de Paris.)

— On lit dans le *Messenger*:
Un député, que l'on doit croire bien informé, a dit que

debut et très à l'aise. Le silence qui régnait sur cette voie obscure nous imposa, et nous nous mîmes à suivre sans rien dire le contre-maitre qui nous précédait. Nous allâmes ainsi fort long-temps sans rencontrer personne. Nous trouvions par intervalles des carrefours où plusieurs routes s'embranchaient; là, des chevaux mangeaient tranquillement du foin comme à leur râtelier ordinaire. Les parois qui encaissaient ces chemins étaient quelquefois soutenues par de fortes constructions en bois et en maçonnerie. Des filets d'eau suintaient çà et là; nous demandâmes au contre-maitre s'ils ne devaient pas amener de grands dégâts: il nous répondit que ces infiltrations étaient naturelles, et que l'eau était le sang des veines de la mine.

Nous arrivâmes enfin, après une demi-heure de marche, en un endroit où la chaleur devenait presque intolérable; puis nous aperçûmes des lumières à travers les fentes d'une porte. Le contre-maitre l'ouvrit. Une vingtaine d'hommes travaillaient là dans la veine qui descendait obliquement. Ils la tenaient sous leurs pieds et sous leurs marteaux, cette veine, leur tourment éternel, la richesse du maître. Ils s'étaient fait place sur sa croupe; ils suivaient sur son échine découverte; elle suait sous leurs entailles. L'ouvrier et sa peine étaient là dans cette élève étroite, se tenant l'un l'autre, corps à corps, et luttant de vigueur et de ténacité. Les marteaux entraînaient mollement dans la graisse de la houille. Les enfants recueillaient les morceaux et en chargeaient les chariots. D'autres ouvriers achevaient d'étayer le plafond épais de quatre cents toises qui était amoncelé sur leur tête et qui pouvait les écraser tous.

La veine de la mine déchire ordinairement le sol dans un sens diagonal. D'abord il n'est pas besoin de creuser très-profondément pour la trouver. On va à elle; on la détache de la terre, dont on appuie la voûte devenue vide.

Mme Pepin s'était présentée au château avec ses enfans, pour implorer une audience du roi. S. M. avait laissé à M. le général Bernard, l'un de ses aides-de-camp, le soin de la recevoir. Le général l'avait accueillie avec une politesse touchante, mais il n'avait pu lui donner aucune espérance.

— La garde ordinaire du Luxembourg a été beaucoup augmentée. Il y a des soldats dans les orangeries et plusieurs parties du palais; mais ils ne se montrent pas au dehors, de manière que le palais a repris son aspect accoutumé, et le public peut traverser les cours comme à l'ordinaire.

— On dit que la compagnie de la 8^e légion, que Pepin a commandée avant les événemens de juin, a signé une supplique à S. M. pour demander une commutation de peine en sa faveur, afin, disent les anciens camarades de Pepin, que la compagnie dont il a fait partie ne soit pas déshonorée par le supplice d'un homme qui a été son capitaine.

(Moniteur du Commerce.)

— En sortant de la dernière audience de la cour, Fieschi tendit la main à Pepin, en disant: Voyons, Pepin, as-tu encore de la rancune contre moi? Pepin lui ayant répondu: Non, Fieschi lui dit: Eh bien! en ce cas tape là! et ils se serrèrent la main.

— M. Cauchy, greffier en chef de la cour des pairs, accompagné de M. Léon de la Chauvinière, greffier adjoint, et du directeur de la prison, s'est transporté à la maison de justice du Luxembourg, pour lire aux condamnés leur arrêt. Fieschi était en chemise, cherchant quelques objets dans une malle. « Ah! dit-il en voyant entrer ces messieurs, jamais homme surpris n'a fait vaillamment, » et il leur demanda la permission de s'habiller, pour les recevoir plus convenablement.

En s'habillant il causa fort tranquillement de l'objet de cette visite, et demanda si l'on avait ménagé ses complices. Quand il eut appris le sort réservé à Morey et à Pepin: « Tant pis, a-t-il: Morey est un vieillard, et Pepin est un père de famille. Ils sont coupables; mais ma tête suffisait. » Quant à lui, il a ajouté qu'il savait d'avance ce qu'on venait lui annoncer, et il a entendu la lecture de l'arrêt avec l'assurance qu'il avait montrée pendant tout le cours des débats.

Quelques instans après, les gardiens ayant cru devoir prendre à son égard les précautions usitées pour les condamnés à mort, enlevèrent les objets qui auraient pu lui servir à se donner la mort, et entre autres une paire de mouchettes, dont la pointe était acérée. Fieschi se révolta à l'idée qu'on pût le soupçonner de vouloir attenter à ses jours. « Vous pourriez bien, dit-il, laisser ici des faisceaux d'armes, que je n'y toucherais pas. Je sais comme je dois mourir, et je vous en ferai une mort comme vous n'en aurez jamais vu! »

— Morey avait demandé, même avant sa condamnation, qu'il lui fut permis de voir la femme Mouchet et son neveu Renaudin. Cette permission lui a été refusée. Fieschi, cependant, a pu voir et entretenir longuement Nina Lassave. On se demande la raison de cette préférence entre deux condamnés à qui était acquise la terrible égalité de l'échafaud.

Depuis la condamnation de Morey, Me Dupont, son avocat, a pu le visiter. L'imperturbable stoïcisme de Morey ne s'est pas démenti. Au moment de la séparation, il a paru légèrement ému; une larme a mouillé sa paupière; mais, reprenant bientôt son calme, il a embrassé son habile et généreux défenseur en disant: « Dans l'état de souffrance où je suis, j'aime mieux la peine de mort que deux ans de prison. » (Bon Sens.)

— Fieschi a écrit la lettre suivante à Me Patorni:
Mon cher compatriote

Me Patorni

A huit heures du matin, j'ai reçu mon arrêt de mort. Je l'ai entendu lire avec calme, chose non rare chez moi.

Malgré tous les efforts de votre éloquence et sans oublier celle de vos autres collègues, le sage Me Parquin, et cet honorable Me Cheze d'Estange. Le crime était là; impossible de le blanchir; moi moi, j'étais si heureux, d'être entouré de 3 hommes de votre réputation. Mais le plus qu'il m'afflige, d'avoir lu sur un journal de la Corse, qu'il trouvait à dire, que vous aviez accepté un si pénible mission, et que vous l'aviez rempli avec tant de courage et d'énergie et talent, et même vous aviez poussé jusqu'à l'extrême; que pour vous, je fus obligé de vous appeler à l'ordre. Mais malgré tout le bruit, vous avez dit tout ce que vous avez jugé à propos.

Moi, mon cher Patorni, j'ai su vivre et je dois savoir

C'est le premier étage de la mine. Alors on creuse plus avant la ligne perpendiculaire du puits. La veine, qui est oblique, s'en éloigne toujours plus. Pour arriver une seconde fois du puits jusqu'à elle, il faut parcourir un plus long espace. La distance du puits à la veine s'accroît ainsi en raison de la profondeur. Au premier étage, la mine touchait le puits; il se peut faire qu'au dixième elle en soit éloignée d'une lieue. Tous ces étages sont continuellement entretenus. On ferme les issues qui les mènent au puits. Mais on ouvre des communications qui montent à l'intérieur de l'un à l'autre. Des courans d'air sont amenés et dirigés partout. Pour qu'aucun trouble ne survienne dans ce balaiement régulier et nécessaire de l'atmosphère souterraine, on a imaginé un système particulier de fermetures pour chaque galerie. Laisser une seule porte ouverte dans ces innombrables dédales, c'est compromettre la vie de toute la maigre population qui les habite.

On nous fit passer par ces labyrinthes superposés les uns sur les autres. Rarement, nous apercevions des surveillans allant avec leur lampe dans ces muettes obscurités. Le contre-maitre les abordait, parlait brièvement, d'une voix qui se fait sourde pour que l'oreille fût toujours attentive. Nous trouvâmes une porte ouverte. Le contre-maitre poussa un horrible cri d'effroi. Un de ses aides que nous venions de rencontrer, accourut, et sur son ordre, fouilla les carrefours voisins. On y trouva un ouvrier qui se cachait et qui avait éteint sa lampe. Cet homme n'avait pas l'air d'être méchant; on eût dit qu'il s'était égaré lui-même par une sorte de plaisir bizarre. En soufflant sur sa lumière, il semblait avoir voulu faire l'essai d'une nuit plus entière et d'une nuit plus affreuse. Les ténébreux aussi ont leurs fantaisies enivrantes, et cet homme avait été pris peut-être d'un vertige semblable. On le fit sortir de la mine; on le punit en l'exilant sur la terre.

mourir. Répondez au journaliste de la Corse en conséquence, comme vous jouerez à propos. Je vous autorise de toute mon âme. Maintenant, parlons d'autre chose au sujet de l'ouvrage intitulé: *Procès Fieschi*.

L'édicteur a réuni en patri le faux de la première fureur du peuple, que tous les journaux ont réuni, d'une manière autant inexact, qu'infâme. L'édicteur, qui aura ma véritable vie pour mettre à jour ma carrière militaire et civile, sera seulement autorisé par M. Lavocat, car lui est aujourd'hui autorisé par moi; et pour mon véritable portrait, il en sera de même. Je l'ai autorisé à vendre le tout en faveur et au bénéfice de ma pauvre petite Nina, cette pauvre orpheline que je recommande aux âmes généreuses.

Je vous exhorte et je vous autorise à publier cette lettre contre mon procès que l'édicteur de la rue Quinze enpoix, n. 57, M. Bourdin, libraire et éditeur pour que le public nen soit pas trompé.

Tout à vous. De la prison de Luamburg, le 16 février 1830.
Votre compatriote, FIESCHI

Cette lettre était accompagnée de deux portraits (ceux de Fieschi et de Nina Lassave), peints par Maurin, lithographiés par Villain et faisant partie de la collection de Mme Delpech. Au bas de celui de Nina Lassave, Fieschi a écrit ces mots:

« Oui, c'est le véritable portrait de ma pauvre petite amie Nina... Oui, c'est celle que j'aime plus que ma vie. » Donné à mon compatriote Me Patorni, mon avocat, qui m'a assisté au débat. Fait à la prison de Luamburg, le 16 février 1830. FIESCHI. »

Au bas du portrait de Fieschi, on lit ce qui suit:
« A mon courageux défenseur, Me Patorni. Il a prouvé qu'il était Corse, en disant toute la vérité, malgré les murmures. » FIESCHI. »

— Il y a eu conseil des ministres réunis chez le Roi, au sujet de la conversation de Pepin avec M. Pasquier.

— M. Vaillant écrit aux journaux que ce n'est pas par suite des déclarations de Pepin devant la cour des pairs qu'il a été arrêté, et que le mandat lancé contre lui par M. le préfet de police est ainsi motivé:

« Vu les renseignements à nous parvenus, desquels il résulte que le sieur Vaillant a fait partie d'un complot contre la sûreté de l'état; requérons la recherche et saisie de tous papiers, écrits ou imprimés, ou correspondances suspectes, armes ou munitions, etc. »

Au reste, M. Vaillant ajoute que rien ne lui a été plus facile que de détruire cette accusation, et qu'il a été mis en liberté après 24 heures de détention.

— On lit dans l'*Echo de Rouen*, du 16 février:

On a fait hier l'essai en Seine du paquebot à vapeur l'*Union*, appartenant à la compagnie des Conoides de Rouen. Nous sommes heureux d'être des premiers à annoncer aux nombreux actionnaires de cette entreprise les beaux résultats obtenus par M. Jullienne, constructeur des machines de ce bâtiment. Parti du chantier à quatre heures un quart, l'*Union* était à Croisset à quatre heures vingt-sept minutes, ayant ainsi marché avec une vitesse déjà remarquable, et qui doit, dit-on, s'augmenter encore. La pression n'était pas de cinq atmosphères.

Il est impossible de rien voir de plus majestueux que la marche de ce bateau, qui s'avancait aux acclamations des habitans des deux rives, et qui vire de bord avec une facilité vraiment merveilleuse; — on sait que sa longueur est de 53 mètres. — Cet essai fait le plus grand honneur aux talens de M. l'ingénieur Jullienne, dont les machines sont aussi puissantes et aussi parfaites que simples et élégamment construites. C'est une importante conquête pour l'industrie du pays. On assure que l'*Union* sera mis incessamment en activité.

STATISTIQUE MARITIME. — *Navigation au long cours.* — Le nombre total des navires employés au commerce, en 1834, a été, tant à l'entrée qu'à la sortie, de 25,025 navires, représentant 2,492,876 tonneaux.

Notre pavillon y a figuré pour 10,330 navires, représentant 857,401 tonneaux, qui ont porté des marchandises pour une valeur de 301,569,933 francs.

La part du pavillon étranger a été de 14,616 navires, représentant 1,635,475 tonneaux, qui ont transporté pour 450,885,186 francs de marchandises.

Le nombre d'hommes occupés à cette navigation a été, pour les navires français, de 76,412, et pour les navires étrangers, de 122,357.

813 navires, montés par 11,790 hommes d'équipage, ont été employés à notre commerce avec nos colonies. 1,197 navires français jaugeant 38,497 tonneaux, sont en-

En parcourant ces galeries, nous pûmes nous convaincre de la régularité des lois de la nature. La veine suivait toujours sa pente régulière, et glissait partout entre deux lames unies de terre; elle était là, cachée, éclatante et droite, comme une épée dans sa gaine. Quelquefois pourtant elle faisait des déviations. Alors on ne savait plus comment la prendre, on l'ouvrait par le milieu, on s'y enfermait comme dans un nid qu'on grandissait autour de soi successivement. Nous nous sommes traînés pendant cinq minutes sur le ventre, pour pénétrer dans un de ces trous où nous avions vu des ouvriers s'acharner sur leur travail rebelle, et arracher la houille avec les ongles comme si c'eût été quelque trésor destiné à leurs enfans. Jamais je n'ai rien vu de si tristement atroce! Il y a plus d'héroïsme à de pareilles résolutions qu'à de grands exploits qui remuent les bulles de notre atmosphère complaisante.

Nous sortîmes enfin de la mine de charbon. Mais le soleil s'était couché; l'or des étoiles se détachait vivement sur le bleu du ciel; la nuit était venue. Nous en étions bien aise, nous pouvions ainsi prolonger le sentiment des obscurités d'où nous venions. Nous eûmes grand besoin de renouveler la toilette que fit Ulysse en sortant des marais de la Phéacie. Mais nous ne songâmes plus à rire de la poudre noire qui nous couvrait tout le corps. Nous étions tourmentés par l'image de cet enfer non fabuleux que nous avions découvert et qui était sous nos pieds. Nous fâmes nettoyez et habillés promptement. Nous remontâmes dans notre cabriolet. Cette fois, ce fut le contre-maitre qui se plaça entre nous; et tout le long de la Meuse, à la clarté des étoiles, dans le silence et dans l'ombre, nous interrogeâmes cet homme simple sur les méurs des mineurs, sur leurs idées, sur leurs croyances, sur leur poésie.

très dans nos ports sur lest, et il en est sorti 923 jaugeant 63,228 tonneaux, également sur lest.

Les navires étrangers, entrés dans nos ports sur lest, se sont élevés à 1,294, jaugeant 67,583 t., et ceux sortis, à 2,215, jaugeant 312,758 t. C'est donc, dans le mouvement général de la navigation au long cours, un chiffre de 3,138 navires jaugeant 375,986 tonneaux, qui sont sortis de nos différents ports sur lest, ce qui prouve évidemment que l'infériorité dans laquelle sont maintenant la plupart de nos industries s'oppose à ce qu'ils trouvent tout le fret dont ils pourraient se charger, les divers pays auxquels ils sont expédiés recevant d'autres points à des prix plus avantageux les marchandises que nous serions dans le cas de leur offrir.

Pêche. — La pêche de la morue a occupé 896 navires montés par 21,013 hommes d'équipage. Dans ce nombre, 410 navires représentent les entrées, dont quatre seulement sont revenus sur lest. Sur les 486 navires sortis, 48 étaient sur lest.

La pêche de la baleine a repris une nouvelle extension depuis que la pêche du Sud a offert des avantages aux armateurs français, qui trouvent dans la double prime allouée aux navires qui vont sur les côtes de Patagonie une compensation aux chances d'une mauvaise année.

Dix-neuf navires sont rentrés dans le cours de l'année 1834, et vingt-six ont été expédiés. 1,327 hommes d'équipage montent ces navires.

Cabotage. — Le cabotage a occupé, tant à l'entrée qu'à la sortie, 138,807 navires, montés par 498,694 hommes d'équipage, et la navigation intérieure des rivières et rades 65,855 bâtimens, montés par 166,182 hommes.

Résumant les chiffres qui précèdent, nous voyons que la navigation au long cours, les pêches et le cabotage, ont occupé 164,774 navires. (Journal de Cherbourg.)

— On lit dans une circulaire ministérielle que le nombre des caisses d'épargne autorisées s'élève en ce moment à 166; l'administration reçoit chaque jour de nombreuses demandes pour en établir de nouvelles. Le développement de cette institution, qui a déjà produit le versement au trésor public d'une somme de plus de 66 millions, faisait désirer de voir se propager la connaissance exacte des principes arrêtés pour servir de base à l'organisation de ces établissemens.

Chronique Judiciaire.

Depuis 3 ans M^{lle} Grisi est l'objet d'obsessions de la part de M. Marie Amédée d'Olivier du Pugey, épris du plus violent amour pour la célèbre cantatrice, l'auteur de la légende de *Jeanne la Pucelle* et du *Démon de Socrate*, voulait lui faire partager son ardeur. Après avoir adressé à M^{lle} Grisi des lettres restées sans réponse, après lui avoir inutilement manifesté l'intention de l'épouser, M. du Pugey se vit éconduit par elle; une deuxième fois il se présenta chez elle sans faire connaître son nom sous le prétexte de lui proposer de donner un concert dans le faubourg Saint-Germain, M^{lle} Grisi le reconnaissant chargea un de ses amis qui était présent d'expulser de son salon le malencontreux visiteur; une troisième fois il pénétra dans l'antichambre et en fut encore chassé par les domestiques sur l'ordre de leur maîtresse. Enfin, le 1^{er} février, M. du Pugey parvint à s'introduire dans les coulisses du théâtre Italien et il se plaça sur le passage de M^{lle} Grisi, au moment où elle se rendait à sa loge. M^{lle} Grisi fut effrayée. M. Severini régisseur et M. Robert directeur du théâtre Italien invitèrent M. du Pugey à se retirer, il hésitait, lorsque survint M. Rogani, oncle de M^{lle} Grisi qui le poussa vers le corridor qui devait le conduire à l'extérieur du théâtre. M. du Pugey tira d'une canne qu'il portait, une épée qu'il croisa contre la canne de M. Rogani qui reçut quelques égratignures à la main; d'un coup de canne, M. Rogani désarma M. du Pugey qui fut arrêté et trouvé nanti de deux pistolets chargés. Traduit devant la police correctionnelle comme inculpé de blessures volontaires, et de port d'armes prohibées, M. du Pugey a été condamné à un mois de prison.

— La cour royale s'est occupée aujourd'hui de l'appel interjeté par M. Barba du jugement de la 6^e chambre qui l'a condamné à 200 fr. d'amende et à 1,000 fr. de dommages-intérêts pour avoir contrefait la fameuse pièce de Robert Macaire. M. Frédéric Lemaître, qui est l'un des auteurs de cette pièce, à laquelle son talent et son jeu ont donné une telle vogue, demandait 15,000 fr. de dommages-intérêts. La cour, après avoir entendu M^e Laterrade avocat de M. Barba et M^e Sirot, avocat de M. Frédéric Lemaître, et les conclusions de M. l'avocat-général Didelot a confirmé la décision des premiers juges.

VARIÉTÉS.

MADAME LOETITIA.

Les étrangers qui visitent Rome, les Français surtout, se fesaient inscrire chez la mère de l'empereur, et sollicitaient une audience de quelques instans, de cette femme à jamais célèbre. Au centre de la ville des ruines, tous étaient désireux de voir cette grande ruine vivante, dans laquelle s'éteignait, de jour en jour, le noble sang qui avait fait Napoléon. A ces dernières années, Madame Loetitia était tombée dans un tel degré d'affaiblissement physique, qu'il était à peu près impossible d'avoir accès auprès d'elle; les conversations les plus courtes lui devenaient pénibles à supporter; ceux qui veillaient sur elle avec tant de religieux dévouement, craignaient toujours de la voir expirer à la moindre émotion; perpétuelle agonie qu'il fallait entourer d'une délicatesse scrupuleuse, afin de la prolonger autant que possible, car cette femme était sacrée. Il semblait ainsi que la mort reculait toujours devant cette femme qui survivait à son fils, et à son jeune petit-fils, l'infortuné duc de Reichstadt.

Au printemps de 1834, je fus admis auprès de Madame Loetitia; c'était alors une faveur très-spéciale; l'auguste malade ne recevait personne, hormis son frère et Lucien. Le prince de Montfort, qui m'honorait de ses bontés, me recommanda auprès de son auguste mère, avec tant de bienveillance, que j'entraî sans difficulté au palais Rinuccini, à l'angle de la place de Venise et du Corso: c'est là que vivait M^{me} Loetitia, si c'est vivre que de subir à la fois, et sans relâche, toutes les douleurs du corps et de l'âme, toutes les angoisses qu'une femme, une reine, une mère puissent retirer des malheurs extrêmes de ces trois conditions.

En entrant au palais Rinuccini, je fus frappé du silence tumulaire qui régnait dans ce majestueux édifice. Après le fracas impérial de St-Cloud, de l'Élysée, de Malmaison, ce silence devait être bien triste à Madame Mère; ce silence était comme la voix de l'exil qui lui rappelait incessamment des joies ineffables qu'un autre cœur de mère n'a jamais ressenties, et aussi les jours de lamentations, sans pareils, à l'avenir, dans notre histoire, à moins que la France ne soit destinée à périr avant ses jalouses sœurs. Je fus attendri aux larmes de cet aspect désolé, de cette mélancolique solitude, de cette atmosphère de deuil qui régnaient dans l'escalier de ce palais romain. La veille, j'avais visité un palais du voisinage, la somptueuse résidence de Torlonia, cet illustre publicain qui a réuni à ses domaines l'héritage d'Antonio Caracalla. Là, j'avais vu toute la noblesse italienne qui a remplacé les patriciens au pied du mont Capitolin; c'était une fête, une joie, un délire, comme le carnaval de Rome sait les donner en ces jours de décrépitude, où la ville éternelle semble se ruer à ses voluptés dernières, parce qu'elle doute de son éternité. Quel contraste avec le palais Rinuccini! Je traversai des salles étendues, des corridors immenses et dépeuplés, des galeries, où le soleil de Rome, glorieux ami de Napoléon, jetait ses gerbes lumineuses pour réchauffer la vieillesse d'une femme, et réjouir de chaleur ses yeux éteints. Un domestique m'ouvrit une porte; il y avait déjà long-temps que je marchais sans rien voir; j'entraî dans un grand salon: deux dames étaient là, silencieuses et recueillies; l'une, la plus jeune, brodait; l'autre, à demi couchée sur une chaise longue, tourna les yeux de mon côté, au bruit de la porte et de mes pas, et me fit signe de m'asseoir auprès d'elle, en me saluant, au hasard, par un geste gracieux: c'était la mère de Napoléon.

Vous venez de Florence, me dit-elle; comment se portent mes enfans? Je lui répondis: Madame, votre fils, le prince de Montfort, votre fille, la comtesse de Lipona, se portent à merveille. Le comte de St-Luc est remis de sa dernière indisposition; la comtesse de Survilliers est toujours souffrante; la princesse Charlotte supporte son veuvage avec une admirable résignation. J'apporte à vos pieds l'hommage filial de votre auguste famille; Florence est heureuse de la posséder; elle aime et vénère vos enfans; elle prend soin d'eux, comme une mère, dans leur exil.

Des larmes coulèrent sur le visage pâle de M^{me} Loetitia; je me repentai d'en avoir trop dit; il me semblait que ma réponse allait briser, par un coup de fatale joie, le faible et dernier lien qui retenait la sainte femme à la vie. Je l'examinai avec une sorte de crainte: c'était un squelette immobile; l'épiderme avait disparu de ses joues et de ses mains; le reste du corps était emprisonné dans une robe étroite qui révélait une effrayante maigreur. Ses lèvres convulsives cherchaient les mots d'une autre question, et la force pour les rendre avec la voix:

La famille de mon fils Jérôme se porte-t-elle bien, me dit-elle, l'avez-vous vue à Florence?

La princesse de Montfort, lui répondis-je, a été malade; elle gardait même le lit, lorsque j'arrivai à Florence; mais depuis deux mois, elle paraît jouir d'une excellente santé. C'est une femme admirable; c'est une véritable Française par l'esprit, le patriotisme et le cœur. On dirait qu'elle n'est jamais descendue de son trône: elle est encore reine; elle fait les honneurs de son palais avec une grâce infinie, qui lui concilie l'affection de tous les étrangers, des Français surtout.....

Ah! oui! des Français, elle aime tant les Français!... Continuez, continuez, je vous écoute avec plaisir.

Le jeune prince Napoléon est tout le portrait vivant de votre fils, notre glorieux empereur, lorsqu'il étudiait à l'école de Brienne. C'est un enfant d'une intelligence virile, d'une charmante vivacité. Rien de spirituel comme son espérance et sa conversation. Il étudie sous d'excellens maîtres, et se livre à ses travaux avec une ardeur au-dessus de son âge. Tous les jours le prince Napoléon fait une promenade à cheval aux Caschines, ou à San-Miniato, ou au val d'Arno. Quand les Florentins le voient passer dans les rues, ils s'arrêtent, le contemplant et le saluant. En Italie, je n'ai rien vu de plus intéressant que le jeune prince Napoléon. J'ai eu souvent le bonheur de dîner au palais Orlandi, et j'ai toujours vivement remercié le prince Jérôme, qui, par une attention délicate, me donnait place, à table, à côté de son fils. La princesse Mathilde, sa sœur, est une personne accomplie; je crains de détailler tous les éloges qui lui sont dus, parce que j'en oublierais trop. Madame, je ne suis pas courtisan; je ne flatte personne; je suis un simple historien; je raconte ce que tout Florence dit, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu.

Madame Loetitia essayait ses larmes et me faisait signe de continuer; j'obéis.

Le matin de mon départ pour Rome, je me rendis chez le prince Jérôme pour lui faire mes adieux. Il m'introduisit dans son cabinet; j'y avais beaucoup de peine, parce qu'il était plein de la gloire de l'empereur; de nobles trophées d'armes en décoraient les murs. Là, chaque relique porte un nom de victoire, et rappelle un impérissable souvenir. Le prince Jérôme me prit affectueusement la main, à moi obscur pèlerin de France, et me dit, avec un accent de bonté qui me fit bondir le cœur: « Vous voyagez en artiste, vous êtes bien loin de votre pays, parlez-moi franchement, vous parlez à un vieux soldat; avez-vous besoin d'un ser-vice? Je suis prêt à vous le rendre, de quelque nature qu'il soit. » J'étais si ému que je ne pouvais parler; il repêta sa demande; et moi je lui répondis que j'avais trouvé la seule récompense de mon dévouement à l'empereur dans l'accueil si bienveillant dont sa famille m'avait honoré.

Alors, le prince ouvrit le reliquaire impérial, et détacha d. une trophée un magnifique sabre recourbé. Voilà, me dit-il, le sabre que mon frère portait à Marengo. Quand la bataille fut gagnée, mon frère m'en fit don. Ce sabre n'est plus sorti du fourreau depuis ce jour; je veux que ce soit votre main qui l'en retire aujourd'hui. Je pris respectueusement cette relique, et je la baisai; puis je fis briller au jour cette lame glorieuse qui avait reflété le soleil du 14 juin 1800, et s'était ensuite condamnée au repos; je l'approchai de la vitre, tout embrasé de rayons italiens; l'acier en était bruant et poli; la rouille n'avait pas osé naquer le glaive qui avait sauvé notre France à Marengo. Il était trop pesant à mon indigne main; je me hâtai de le replacer auprès du sabre fraternel qui avait enfoncé la ligne ennemie, quinze ans après, au Mont-Saint-Jean.

La femme vénérable, qui paraissait prendre un amer plaisir à m'écouter, interrompit ses questions pour se recueillir. Je ne voyais plus son visage; il était couvert par ses mains décharnées, à travers lesquelles suintaient des larmes maternelles. Aux murs du salon, les portraits chefs-d'œuvre de nos grands-maîtres: l'empereur d'abord, Jérôme, Louis, Joseph, Lucien, Hortense, Caroline, l'héroïque veuve du grand Murat; ces statues, ces groupes, ces bustes, ces totes, toute cette famille sculptée ou peinte, et vivante par le souffle de l'art, semblaient contempler la mère dolente qui ne pouvait plus se réjouir de ses enfans. A travers les vitres j'apercevais la tour voisine du Capitole qui apportait les consolations de la cité martyre à la femme que rien ne peut consoler.

En ce moment M. Robaglia entra dans le salon. C'est un officier de la vieille armée, homme de cœur, d'esprit et de dévouement; il tenait en main quelques journaux de France, et venait donner les nouvelles à Madame Loetitia. Je viens de lire, dit-il, dans les papiers publics, une motion assez singulière qu'on a soumise à la chambre des députés: il s'agirait d'investir le roi des Français du droit de faire rentrer en France tel membre de la famille impériale qu'il désignerait.

Madame Loetitia se fit répéter la nouvelle; oh! cette fois, je crus que l'émotion la tuerait. Une convulsion nerveuse courut sur ses joues et sur ses mains; elle s'agita sur son lit de douleurs, et dit avec une énergie qui lui venait de l'âme: « Mes fils n'ont de faveur à recevoir de personne; s'ils » renaissent en France, comme simples citoyens, et pour y vivre mêlés au » peuple, ce ne serait que dans le cas où la volonté nationale les rappellerait » de l'exil. Si l'un d'eux, hors de ce cas, acceptait une pareille faveur, je » voudrais avoir assez de force pour l'étouffer de mes mains. »

Jusqu'à cet instant, je n'avais vu que la femme infirme, la mère de famille qui pleure sur ses fils; mais à cette réponse, à cette secousse galvanique du squelette, je reconnus le sang impérial; et, en descendant de ce calvaire, je répétai tout bas, en les appliquant à la circonstance, les paroles du centenaire romain: « Oui, celle-là est bien la mère de Napoléon! »

(Journal du Commerce de Paris.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(231) Lundi prochain, vingt-deux du courant, dix heu-

res du matin, sur la place du Pères à la Guillotière, il sera procédé à la vente des objets saisis, consistant en banque, balance, glace, tables, batterie de cuisine, buffet fourneau et d'autres objets non détaillés. Le tout au comptant.

(225) Le mardi vingt-trois février mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis; consistant en chaises, sceaux, bouteilles vides, réchauds, étaux, enclumes, marteaux, une forgée avec son soufflet et accessoires, une grande roue avec son chevalet servant à aiguiser, plusieurs meules en grès et bois, limes, couteaux et quantité d'autres outils à l'usage de la coutellerie.

(232) Appert que par un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Lyon, le dix février mil huit cent trent-six, enregistré le dix-huit du même mois, Marie-Agathe Louvat, portière de la maison Delongchamp; située à Lyon quai Saint-Clair, n° 6, où elle demeure, a été séparée de corps et de biens d'avec le sieur Etienne Michaud son mari, garçon de peine chez M. Bourgeois, fabricant d'eaux minérales à Lyon, rue Buisson, et demeurant en ladite ville, quai Saint-Clair, n° 6, et ses droits dotaux et reprises matrimoniales ont été provisoirement liquidés.

Me Jean François Pignard, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, n° 27, a occupé pour la femme Michaud dans l'instance en séparation de corps et de biens.

Pour extrait conforme à la loi.
A Lyon, le vingt février mil huit cent trente-six.
PIGNARD, Avoué.

(227) **VENTE APRÈS DÉCÈS,**
D'un joli mobilier, délaissé par défunt Jean-Joseph Demarest, qui était rentier, et demeurait aux Brotteaux, rue de Sully, n. 1, au 3^{me}.

Le mardi vingt-trois février mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus désigné, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères dudit mobilier, qui se compose de plusieurs bois de lits, matelas, garde-paille, traversins, oreillers couil et plumes, draps de lit, linges de table et de cuisine, hardes et linge à l'usage d'homme, secrétaire, commode, tables diverses, chaises et fauteuils bois et paille, canapé, fauteuils et chaises en noyer, foncés et recouverts en crin: glaces, trumeau, rideaux, chandeliers, ustensiles de cuisine, vin en bouteilles et en fût, bouteilles vides, et quantité d'autres objets.

Le mardi quinze mars suivant, à l'heure de onze du matin, il sera procédé, dans les bureaux de MM. les commissaires-priseurs, situés Port-du-Temple, n. 42, au 1^{er}, à la vente aux enchères de l'argenterie et des bijoux dépendant de la susdite succession, qui consistent:

En six cuillères à café, quatre couverts, quatre portosalieres, une poche, une cuillère à ragout et un moutardier, le tout argent au premier titre; une montre et sa chaîne en or, plusieurs épingles dont une garnie d'une pierre blanche dite brillant.

Cette vente sera faite à la requête des cohéritiers de la susdite succession, ensuite d'une ordonnance dûment en forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus des adjudications.

(232) Le lundi quatorze mars prochain, à dix heures du matin, à la Gare de Perrache à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une baraque sur terrain d'autrui construite en bois et briques, couverte en tuiles creuses formant logement et hangar, d'une superficie d'environ cent quatre-vingt-six mètres carrés.

Cette baraque a dans sa partie au couchant rez-de-chaussée et premier étage, et dans la partie levant un grand hangar. Elle est située à la Gare de Perrache sur les terrains de la Compagnie dite de Perrache; elle appartient au sieur Marcet, fâtier, qui y demeure, et sera vendue lesdits jour, lieu et heure à son préjudice, etc.
DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE de suite. — Un bon Fonds d'herboriste et fatenerie.
S'adresser montée de la Glacière, n° 11. (205)

(229) Vente aux enchères publiques d'une superbe collection de tableaux anciens et modernes; d'une collection de gravures richement encadrées, propres à orner des salons; de mille gravures anciennes à l'eau forte, et autres dessins anciens et modernes; environ mille volumes de voyages, histoire, et divers objets d'art et d'histoire naturelle, avec une superbe pendule en bronze grand modèle.
Le vente aura lieu le mardi vingt-trois février courant, à cinq heures du soir et jours suivans, passage de Halles de la Grenette, n° 2, au 1^{er}, allée de l'imprimerie.

(114-6) A PLACER.—Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire.
S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4.

(220) On demande un Remplaçant pour le service militaire.
S'adresser chez M. Côte, avocat, rue Bombarde, n° 1.

(226) A LOUER de suite. — A Rochetaillée, appartement complet.
S'adresser, sur les lieux, à M. Henry, propriétaire ;
Et à Lyon, à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n^o 7.

PAPIER PÉRUVIEN

POUR L'ENTRETIEN DES CAUTÈRES.

(230) Topique adoucissant et balsamique qui conserve toujours une odeur infiniment agréable et entretient une douce suppuration. — Prix de la boîte : 2 f. — Chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n^o 13.

Changement de Domicile.

M. AGUETTANT, pharmacien, demeure actuellement rue St-Côme, n^o 8. (215)

(217) On demande un professeur.
S'adresser quai St-Antoine, n^o 31.

AVIS AUX CHASSEURS.

Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferranderie, prévient Messieurs les chasseurs, qu'il tient des chiens en pension ; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise. Il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il garantit la maladie aux jeunes chiens. Le tout à juste prix.
S'y adresser. (57-9)

TRAVESTISSEMENTS NOUVEAUX

POUR BALS ET CAVALCADES,

Rue Pizay, n. 50, chez Alexis Lecerf, artiste du Grand-Théâtre.

CORS AUX PIEDS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 13. (189-3)

(1566 2) **ENGELURES.**

De tous les remèdes connus jusqu'à ce jour comme spécifiques des engelures, aucun ne peut être comparé à celui découvert par Quet, pharmacien : Les succès nombreux qu'il a déjà obtenus, sont un sûr garant de son efficacité.
Se vend à sa pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n. 31.

AVIS.

Le Sirop concentré de SALSEPAREILLE, de la Pharmacie QUET à Lyon, est avantageusement connu depuis plusieurs années, en France, en Belgique, en Italie, pour la guérison des maladies secrètes, des dartres et gales anciennes, scrofules, scorbut, rougeurs, démangeaisons, éruptions à la peau, et de toutes les acrétes et vices du sang, ainsi que des fleurs blanches, écoulements récents ou invétérés, goutte et rhumatisme.

NOTA. Ce Remède est approuvé et diffère tout-à-fait d'une foule de préparations secrètes et dangereuses, que des charlatans éhontés offrent tous les jours au public sous des noms pompeux, afin de mieux tromper la crédulité. Elle diffère aussi des préparations dites de Sals: pareille qui se vendent à vil prix.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, ou dans les dépôts suivants : à Grenoble, M. Esprit, liquoriste, place Grenette, n^o 19 ; à Valence, Accarie, pharmacien, à Romans ; Miard, idem à Voiron ; Delange fils, idem ; à St-Marcellin, Geynet, idem ; à Annonay, Dufour, id. ; au Puy, Tardy, id. ; à St-Etienne, Garnier-Martinet, id. ; à St-Chamond, Berlier, Joanny, id. ; à Rive-de-Gier, Bal, id. ; à Roanne, Labor, id. ; à Tarare, Michel, id. ; à Mâcon, Lacroix, id. ; à Chalon, Garnier, id. ; à Autun, Morand, id. ; à Gray, Pignat, id. ; à Bourg, Martinet, id. ; et dans presque toutes les villes. (Voir la brochure pour les autres adresses. — On fait des envois.)

AVIS.

(228) La nouvelle Fabrique de Cristaux, fondée en cette ville par M. Burdel et Ce, lampistes, qui veulent donner plus d'extension à cette belle entreprise, vient d'être constituée en société anonyme sous le nom de Cristallerie lyonnaise ; M. Burdel en est resté le plus fort actionnaire et administrateur.

SIROP VÉGÉTAL

DE SALSEPAREILLE,

Composé suivant la formule, adopté par la société de médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrofules et démangeaisons.

Ce sirop se vend à la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 30. Le prix du grand flacon est toujours de 5 fr. avec le prospectus. (Même pharmacie : Spécifique contre les engelures.) (1488 6)

AVIS AUX CULTIVATEURS.

(210) La matière animale étant la base de tout bon engrais, l'Engrais cruorique se recommande aux cultivateurs par les matériaux qui le composent. Son poids léger rend

son transport et son emploi très-faciles. Il est exempt de toute mauvaise odeur et convient beaucoup aux plantes potagères et d'agrément. Son énergie n'est plus problématique ; de très-nombreuses applications dans la grande et petite culture permettent au fabricant de l'offrir avec confiance pour tous les emplois où les fumiers ordinaires sont nécessaires.

S'adresser à l'établissement, chemin de la Part-Dieu, aux Charpennes, chez M. H. Charbonneau, qui s'empresse de désavouer toute espèce de rapports avec d'autres établissements de ce genre comme certaines affiches ont pu le faire supposer au public.

On trouvera, dans l'établissement, de la graine de betterave blanche à sucre, dont on reconnaît aujourd'hui la supériorité sur les racines de disette dans l'économie agricole.

Cette graine sera livrée avec garantie.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 - A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n^o 14.
 - A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n^o 15.
 - A Marseille, chez Thamaïn, pharmacien, Grande Rue de Rome.
 - A Grenoble, chez Duchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - A Gray, chez Gourdan père, épiciier.
 - A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
 - A Vienne, ch z Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciier, rue Pauly.
 - A Givors, chez M. Thivy, épiciier, Grande-Rue.
 - A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n^o 78.
 - A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
 - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
 - A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
 - A Metz, chez Desroches, droguiste.
 - A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

Syphilis

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n^o 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RETRECISSEMENTS, FLEURS ou PÉRIES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite ; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débute par pinte, trois quarts, demi, et quarts de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.) (1684-16)

Ce spectacle a lieu les dimanches, lundis et jeudis.
Théâtre des Beautés et Merveilles de la Nature.

IL Y AURA DEUX SÉANCES : A 5 HEURES ET A 7 HEURES.

M. Cautru a composé ses séances d'une belle série d'expériences de physique et de chimie, jeux, tours et métamorphoses des plus variés. Le jeune et intéressant Stanislas, âgé de 6 ans, exécutera le tour des vases enchantés et terminera la séance par un très-beau feu d'artifice, composé de six pièces, sans poudre ni fumée, ni odeur, le tout produit par différents gaz.

Ce spectacle réunit l'utile à l'agréable.
Voir l'affiche du jour pour les détails.

La Salle est dans le Caveau de la galerie de l'Argue, escalier E. (224)

AVIS

A MM. LES FABRICANS D'ÉTOFFES DE SOIE

(207) **ET CHEFS D'ATELIER.**
Depuis 1832, j'ai mis au jour à St-Etienne des maillons et fuseaux garnis en crin pour les métiers à la Jacquard. Désirant faire connaître l'amélioration que cette invention offre pour la fabrication des étoffes de soie, j'ai l'honneur de prévenir le public que je viens d'augmenter mes métiers destinés à faire des lisses en crin, pour répondre aux nombreuses demandes qui me sont faites.

Je compte aujourd'hui plus de 400 métiers dont quelques-uns ont jusqu'à 9,000 lisses qui travaillent avec tout succès, desquels sont montés des ateliers de 2, 4 et 18 métiers du plus grand nombre de mécaniques.

Les avantages que ces lisses ont sur celles en fil ou en soie sont que le crin est très-transparent, ne s'ébourre pas et ne s'use jamais ; tous les obstacles sont levés par le perfectionnement que j'y ai apporté et par le choix parfait du crin, et l'appret que je lui donne pour l'assouplir ne peut salir ni se porter en largeur, pas un nœud ne peut se défaire ni s'accrocher en travaillant, quoique les bouts du crin soient entièrement perdus dans ceux d'une boucle de fil, sans qu'ils puissent s'échapper.

On trouvera toujours 3 brins de crin passés aux maillons 3, ou 5 trous, fuseaux en verre ou en plomb, le tout travaillant avec la même facilité.

Cet article que j'ai confectionné continuera d'être vendu avec garantie aux personnes qui le désireront, le tout à des prix modérés.

Les demandes peuvent se faire dans mon magasin d'ou l'on expédie pour tous pays.

A St-Etienne en Forez, rue St-Louis, n^o 16.
Ph. REIFF.

MALADIES DE POITRINE.

(1210 20) Le sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

- DÉPÔTS :
- Vienne, Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 - Givors, Clémenceau, quincaillier.
 - Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épiciier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville n^o 59.
 - Roanne, Amelot, confiseur.
 - Moutbrison, Goutard, pharmacien.
 - Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n^o 89.
 - Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
 - Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - Tournus, Dupont père, épiciier.
 - Besançon, Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n^o 145.
 - Saint-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n^o 91.
 - Bourgoin, Charles, quincaillier, places d'Armes.
 - Romans, premier confiseur, place Fontaines-Couverte.

MALADIES DE POITRINE.

Véritable sirop pectoral de Mou-de-Veau, composé par P. Macors, pharmacien, à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 50.
Ce sirop a toujours obtenu la préférence sur tous les autres remèdes analogues, dans les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang ; il arrête la phthysie pulmonaire, il la guérit complètement si l'on est constant dans son usage.
M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop, dont il est seul et unique inventeur, ne doit pas être confondu avec ceux qui portent, par usurpation de titre, le même nom, et qui ne méritent nullement la même confiance. (1692-9)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

L'objet des assurances sur la vie est de garantir des moyens d'existence, aux veuves et aux orphelins, des augmentations de revenu aux rentiers, d'assurer, en cas de mort d'un débiteur, le recouvrement d'une créance ; de fonder un héritage à sa famille, un legs à un ami, à un hospice ; enfin, de se préparer à soi-même des ressources pour l'avenir.
La Compagnie reçoit des capitaux en rentes viagères ; le taux est fixé selon l'âge ; il est de 7 f. 59 c. à 50 ans ; de 8 f. 10 c. à 55 ans ; de 9 f. 15 c. à 59 ans ; de 10 f. à 65 ans ; de 11 f. à 67 ans ; de 12 f. à 71 ans ; de 15 f. à 75 ans ; de 14 f. 50 c. à 80 ans.
La rente peut être constituée sur deux têtes.
Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe.
La compagnie achète les rentes viagères sur l'Etat ; elle achète aussi des usufruits, des nues-propriétés de reutes 3 p. 0/0, de 4 p. 0/0, 5 p. 0/0.
La compagnie existe depuis 1819. — Deux fois par an, elle fait connaître à ses actionnaires et à ses assurés l'état de sa situation et ses progrès. Ses opérations sont garanties par les biens, meubles et immeubles qu'elle possède.
Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n^o 4. (197)

Bourse de Paris du 18 février 1836.

Cinq pour cent	109 70	109 65	109 70	109 75
— fin courant	109 95	109 85	109 90	109 95
Quatre pour cent	102 20			
Trois pour cent	80 65	80 70	80 75	80 70
— fin courant	80 70	80 90	80 70	80 85
Rentes de Naples	99 50	99 50	99 55	99 50
— fin courant	99 65	99 75	99 65	99 75

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS ET FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.